



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 72067

Texte de la question

En Algérie, après le 19 mars 1962, des dizaines de milliers de musulmans fidèles à la France ont été assassinés par le FLN uniquement en raison de leurs actions au service de la France. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, s'il n'estime pas désormais légitime d'attribuer la mention « Mort pour la France » à ces soldats, harkis, supplétifs, membres de groupe d'autodéfense, gardes champêtres, employés municipaux et élus ainsi massacrés et de manifester par ce geste symbolique la reconnaissance de la France à ceux qui ont été amenés par fidélité au sacrifice suprême.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72067

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 230